

RAPPEL HISTORIQUE du SITE de LA GRANDE FABRIQUE

(ANNEXE 1 à la délibération du 17 Mars 2009 décidant la préemption)

La propriété concernée fait partie du site Grande Fabrique
Usine Montessuy et Chomer créée en 1825
Première usine en France de crêpe de soie, représentante de l'industrie Française à l'Exposition
Universelle de Vienne en 1873 et dans plusieurs Expositions Internationales
L'Usine compta plus de 1000 ouvrières et ouvriers
Usine-pensionnat et orphelinat comprenant réfectoires, dortoirs, crèche, infirmerie, chapelle
ce bâtiment faisait office de réfectoire et de crèche
C'est un Patrimoine pour les Renageois,
Cette usine a été un lieu important dans les grandes grèves de 1908 et 1911,
Le site a toujours été un lieu de promenade et de détente pour tous les Renageois
La Chapelle, sous bail emphytéotique au CERFAC, a vocation à devenir propriété publique d'ici le
2 mars 2038 pour le franc symbolique.

FAUX

Fabrique de soie

FAUX

une des représentantes de

FAUX

et parc

FAUX

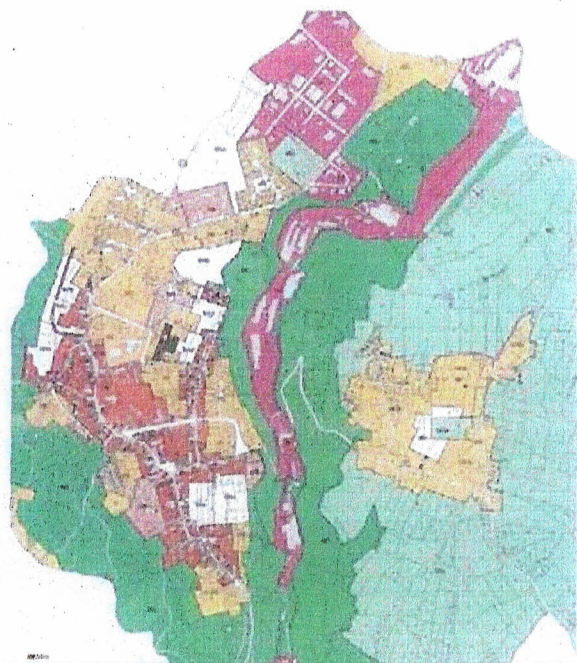
parfois

FAUX

n'a aucune vocation à devenir propriété publique puisque bail emphytéotique
au profit du CERFAC organisme reconnu d'Intérêt Général de droit privé et
seulement et seulement si celui-ci prend signature pour acquisition du
bien immobilier à la date prévue pour le franc symbolique ou si celui-ci active
dès maintenant la ou les clauses résolutoires qui casseront le dit bail.

Au regard de l'attitude, du comportement et des actions de politiques et autres
aujourd'hui en situation qui nuisent à la société, le CERFAC ne prendra plus le dit bien
et les héritier.e.s de l'actuel propriétaire auront pour mission de nuire en retour aux
personnes morales ou physiques qui auront nuis à l'organisme par tous les actes de
droit ou autres qu'ils jugeront nécessaires si besoin est et surtout en mettant en œuvre
les volontés inscrites dans le testament de l'actuel propriétaire, sa fortune les y aidant.

Plan de zonage du PLU de Renage



FAUX

Fabrique de soie Montessuy et Chomer

FAUX

soutenues par ordre d'importance de financement par le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, le mécénat des entreprises et des particuliers, le Syndicat Général des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Isère avec la Taxe d'Apprentissage, le Conseil Général de l'Isère, la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de l'Isère avec le Fond National de l'Emploi, le propriétaire, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lyon et en tout dernier la commune de Renage.

Le contexte

Une prise de conscience des élus de Renage pour la valorisation nécessaire de cet espace de vallée : le classement en zone UI de la vallée tend à vouloir limiter les initiatives privées qui sortiraient d'une réflexion globale sur la vallée, véritable atout et élément indispensable à la réussite d'un projet de requalification de la vallée.

Un des bâtiment importants architecturalement et historiquement est en cours de préemption par la commune.

De plus, des initiatives ponctuelles peuvent servir de point d'ancrage à cette requalification de la vallée, notamment l'initiative ERFAC avec la réhabilitation de la chapelle-pont de la Grande Paroisse ainsi que celle du parc, soutenues par la commune de Renage, le Pays Voironnais et le CG38.

